

NOUVELLE
FORMULE

JEm

Juristes d'Entreprise Magazine

| DOSSIER EXPERTS AFJE

Un vent de nouveautés souffle sur le secteur de l'énergie

> p.15-30

| DOSSIER GRENELLE DU DROIT

L'avenir de la filière du droit décrypté

> p.33-59

| CULTURE JURIDIQUE

Qonto: une direction juridique au pays des licornes

> p.8-11

« VALK. », un nouveau cabinet d'avocats dédié au contentieux des affaires et stratégie



Karen Leclerc,
Fondatrice « VALK. »,

Forte de vingt ans passés à assister ses clients français et étrangers au sein de cabinets d'avocats français, anglais, canadien et américain, **Karen Leclerc** fonde en ce début d'année 2023 « VALK. », avec son équipe. Elle nous en dit davantage à travers cette entrevue.



Vous ouvrez votre structure « VALK. ». Pouvez-vous nous en dire plus ?

La création de « VALK. » répond, avant tout, à la demande de mes clients actuels : la méthode d'accompagnement que j'ai développé à leurs côtés exigeait une flexibilité qu'aucun cabinet d'avocats ne pouvait offrir, à ma connaissance. L'idée de créer une nouvelle structure ad hoc a donc rapidement germé dans mon esprit... Elle a ouvert le 1er mars 2023, vous avez donc la primauté de cette nouvelle ! Pour vous en dire « un peu plus », le cabinet compte quatre personnes : deux collaboratrices, qui travaillaient déjà à mes côtés, et un élève avocat prometteur, pour l'instant en stage. Mais l'équipe s'étoffera rapidement : des recrutements sont déjà en cours pour 2023. Nos activités sont entièrement dévolues au contentieux des affaires et aux difficultés des entreprises, activités que j'exerce depuis mes toutes premières années d'avocate, en droit français et en droit OHADA. Nous accompagnons une clientèle composée d'entreprises de toutes tailles, du grand groupe international à la PME. Géographiquement, nos clients sont localisés à parts quasiment égale en France et à l'étranger (Belgique, Allemagne, Pologne, UK, Espagne, Canada, Togo, Tchad, Cameroun, Ile Maurice...). Pas de domaine ou de secteur de prédilection chez VALK. : chaque dossier fait l'objet

d'un traitement « sur mesure ». L'équipe peut s'étoffer de partenaires, avocats de droit français ou étranger, ou d'autres professionnels (experts comptables, experts techniques, professeurs de droit etc.), en totale transparence avec le client, afin de toujours bénéficier du niveau de compétence le plus élevé dans la matière ou le secteur considéré... tout en conservant la méthode éprouvée qui fait notre force !

Intéressant. Comment se manifeste cette méthode d'accompagnement spécifique ?

Comme je l'ai toujours fait, l'accent est mis sur la définition et la mise en œuvre de la stratégie du dossier, fruit d'une analyse voulue à 360 degré et systématiquement « challengée » avant déploiement. La particularité de VALK. vient aussi de la « sécurité » offerte pour un cabinet de notre taille : dès sa création, j'ai décidé de garantir notre activité à hauteur de 63 millions d'euros par sinistre, soit 15 fois plus que le niveau de garantie obligatoire de l'Ordre des avocats à la Cour de Paris. Toute l'équipe (y compris notre stagiaire) est dotée des outils les plus performants et sécurisés pour travailler. Nos clients bénéficient donc d'un accompagnement véritablement premium, avec un niveau de qualité et de sécurité digne des plus grandes structures de la place, tout en

bénéficiant de la souplesse et de l'accessibilité d'une boutique. Le meilleur des deux mondes en somme !

Quels sont les sujets qui vous mobilisent actuellement ?

Le cabinet, bien que récent, a une activité très intense en ce début d'année 2023. Parmi les dossiers les plus brûlants et emblématiques traités actuellement figurent une action contre une compagnie d'assurance notoire, consécutive à un refus de prise en charge des pertes d'exploitation subies par notre cliente (un groupe familial français, à rayonnement international, de lingerie de luxe) du fait d'une cyberattaque massive. Nous intervenons également aux côtés d'une banque togolaise, pour le recouvrement d'une créance de 35 milliards de F.CFA (53 millions d'euros) au Tchad. Notre rôle s'étend alors à la coordination des travaux de l'ensemble de l'équipe constituée des plus hauts décisionnaires de la banque, de confrères locaux soigneusement choisis et d'autres techniciens (experts financiers, notaires etc.).

Contact :

- 37 rue de Surène 75008 PARIS
- 01.88.24.53.41 / 06.26.91.51.55
- Mail : kleclerc@valk-law.com
- Url : www.valk-law.com